

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE (Arrivé à 18H47), Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT (Départ à 19H30), Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU (Arrivée à 18H45), Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN (en visioconférence), Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Blanche ROUX à Gaston CHASSAIN
Pascal BUSSIERE à Chantal BOUTHINAUD
Régis MISSOU à Julien MORIN
Martine LEPETIT (Départ à 19H30) à Gilbert ROUSSEAU

Étaient absents excusés :

Blanche ROUX, Pascal BUSSIERE, Régis MISSOU

Secrétaire de séance : Madame Claudette COULAUD

N°2022/D/021 - **Objet** : **Comptes administratifs 2021 : Budget général, Budget Clos des Cèdres, budget lotissement la Biche 2**

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs présentés par le Maire pour l'exercice 2021,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRE) qui oblige les collectivités locales à joindre aux comptes administratifs « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » (annexée à cette délibération),

Vu les balances des comptes au 31 décembre 2021 établies par le receveur de la commune statuant sur les situations comptables à la clôture de l'exercice 2021 pour le Budget Général, le Budget annexe Clos des Cèdres et le budget annexe la Biche 2,

Considérant que les Comptes Administratifs présentés par le Maire correspondent aux Comptes de Gestion du Receveur et qu'ils ne soulèvent ni observation, ni réserve,

Le Maire ayant quitté la salle,

ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 (y compris la reprise des résultats 2020 et avant reports sur 2022) tels que résumés ci-après :

BUDGET GENERAL :

DÉPENSES : 9 556 860,17 €

RECETTES : 10 481 962,72 €

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de : 925 102,55 € qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement : 876 511,18 €
Déficit d'Investissement : 48 591,37 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2021 sur 2022 à :

DÉPENSES : 545 080,70 € RECETTES : 228 105,86 €

PREND ACTE du résultat excédentaire du Compte de gestion 2021 du Receveur fixé à 608 127,71 € après prise en compte des reports.

BUDGET Annexe du CLOS DES CÈDRES :

DÉPENSES : 502 130,18 € RECETTES : 599 574,42 €

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de : 97 444,24 € qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement : 196 576,97 €
Déficit d'Investissement : - 99 132,73 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2021 sur 2022 à :

DÉPENSES : 0 € RECETTES : 0 €

PREND ACTE du résultat déficitaire du Compte de gestion 2021 du Receveur fixé à 97 444,24 € après prise en compte des reports.

BUDGET Annexe Lotissement LA BICHE 2

DÉPENSES : 595 127,81 € RECETTES : 754 443,19 €

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de : 159 315,38 € qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement : 25 107,00 €
Excédent d'Investissement : 134 208,38 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2021 sur 2022 à :

DÉPENSES : 0 € RECETTES : 0 €

PREND ACTE du résultat du Compte de gestion 2021 du Receveur fixé à 159 315,38 €.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.
Le Maire ne prend pas part au vote**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 31 mars



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.